

# COMMUNE DE SERMAISES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 15 – procurations : 2 - Votants : 17

Le huit mars deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 février 2016

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël – M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACÉ Sophie - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : M. BOUILLON Robert qui a donné procuration à M. BRUNEAU James  
M. PECQUENARD Denis qui a donné procuration à M. ROSE Yannick  
M. CHALANDARD Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme LEMAIRE Audrey

### I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à M. et Mme BEZY Richard située 1, rue de la Laiterie
- la maison appartenant à M. et Mme AUBURSIN Jean-Luc située 1, Clos de l'Avenir
- la maison appartenant aux conjoints DELACOUR située 42, rue de Paris
- la maison appartenant à M. et Mme WEBER Michel située 14, Dréville
- le terrain appartenant aux Conjointes BEAUVALLET situé boulevard Pasteur

### III – SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission du 29 février 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions aux associations pour l'année 2016 pour un montant total de **29 564,43 €**

### IV – MODIFICATION DU P.L.U. – APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En préambule au débat sur l'approbation de la modification du PLU, M. ROSE Yannick fait remarquer que c'est toujours le territoire agricole de la commune de Sermaises qui est amputé alors que les ressources générées par la zone industrielle bénéficie à l'ensemble des communes de la C.C.P.B.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique sur la modification du P.L.U. a été menée du 27 novembre au 29 décembre 2015 et informe l'assemblée que dans ses conclusions, M. DISANT Alain, commissaire enquêteur a émis un **AVIS FAVORABLE** sur le projet.

Le Conseil municipal,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 janvier 2016,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent aucune modification du projet de modification du PLU tel qu'il a été soumis à enquête ;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L153-43 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver la modification du PLU.

Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**DONNE** son accord de principe pour la vente des parcelles concernées à la C.C.P.B. au prix qui sera défini par le service des Domaines.

## **V – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNULATION DE PRODUITS**

Suite à l'ordonnance du Tribunal d'instance d'ETAMPES conférant force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit de Mme LESAGE-GONTHIER Marie-Noëlle, anciennement domiciliée 12, rue de Paris et conformément à l'article L332-9 du code du commerce, le Trésorier de Malesherbes demande l'annulation de créances d'eau et d'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'annulation des créances de Mme LESAGE-GONTHIER Marie-Noëlle à savoir **137,82 €** sur le budget annexe de l'eau et **122,93 €** sur le budget annexe de l'assainissement.

## **VI – SALLE CULTURELLE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PARQUET PAR DU CARRELAGE**

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture et la pose de carrelage en remplacement du parquet :

- devis Sté GATTELLIER d'ETAMPES.....	21 658,18 € T.T.C
- devis CPPM LOCHON de SERMAISES.....	22 483,22 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** le devis de la Sté GATTELLIER d'ETAMPES pour un montant de **21 658,18 € T.T.C**

## **VII – DOSSIER ACCESSIBILITE VOIRIE POUR LES COMMERCES**

Le cabinet ECMO a réalisé l'étude pour la mise en accessibilité des commerces depuis le domaine public.

L'estimatif des travaux d'aménagement à réaliser s'élève à 50 100,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable à la réalisation des travaux et à l'inscription des dépenses au budget primitif 2016.

## **VIII – TRANSFERT DES SERVICES TECHNIQUES**

Le 6 février dernier, les membres du conseil étaient invités à visiter les locaux de l'ancien centre de secours vacants depuis janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le transfert des services techniques des locaux situés place de la mairie vers les locaux situés route de Malesherbes

Monsieur le Maire précise que des travaux de toiture seront à programmer pour le budget 2017.

## **IX – AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Agence de l'Eau accorde une subvention de **82 200 €** pour les travaux d'assainissement du boulevard Pasteur, route de Malesherbes (qui seront réalisés en 2016) et pour la route de Thignonville, route de Mérobes et la rue de Chartres (qui seront programmés en 2017) et une avance de **54 800 €** remboursable sur 15 ans à taux 0 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** l'avance de l'A.E.S.N. d'un montant de 54 800 € aux conditions ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

## X – INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ Informations sur le projet de vente des terrains communaux à la C.C.P.B. : M. le Maire rappelle que les échanges de terres réalisées en 2015 avaient pour objectif, une fois le PLU modifié, de céder ces parcelles à la C.C.P.B. aux fins d'agrandissement de la zone industrielle communautaire et permettre la vente, après division, d'une parcelle à un industriel qui souhaite installer une unité de conditionnement.  
Le Conseil municipal donne son accord de principe pour la vente à la C.C.P.B. des parcelles communales au prix qui sera défini par France DOMAINE.
- ☞ Informations sur le projet de fusion de communauté de communes : M. le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 28 octobre 2015, avait émis un avis défavorable au projet de fusion de la C.C.P.B. avec les communautés de communes Beauce Gâtinais et Cœur du Pithiverais mais que la loi NOTRE rend obligatoire ces fusions.  
Dans le projet de schéma, les fusions sont prévues en deux « blocs » de 3 communautés :
  - 1<sup>er</sup> bloc - C.C.P.B., C.C.B.G. et C.P. dit « ouest »
  - 2<sup>e</sup> bloc - Malesherbes, les Terres Puiseautines et Beaune-la-Rolande dit « est »A l'analyse des avis des conseils municipaux, il ressort que le bloc « est » souhaite majoritairement une fusion des 6 communautés de communes (ce qui représente 55 communes pour environ 55 000 habitants).  
La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) doit se prononcer le 16 mars pour entériner le schéma à 2 x 3 communautés ou à 6 communautés.  
Le schéma sera alors notifié aux communes qui auront 75 jours pour délibérer.  
En fin de procédure, c'est le Préfet qui validera du schéma définitif.
- ☞ L'entreprise MOLVEAUX de MAINVILLIERS réalisera la pose de 2 BAES à la sortie de l'église  
Coût des travaux : 1 396,80 € T.T.C.
- ☞ Estimation de M. CAGAN, architecte maître d'œuvre, pour le projet de travaux d'isolation et ravalement de l'immeuble avenue de la Gare : 114 000 € H.T. + honoraires pour 11 400 € H.T.
- ☞ Communication d'une copie du courrier adressé aux habitants de Dréville pour les travaux d'aménagement des espaces et voiries.
- ☞ Communication d'une copie des statistiques des opérations de l'Agence Postale au 1<sup>er</sup> semestre 2015 ;  
Mme Antonella MAZZEO a été recrutée au 02.01.2016 en remplacement de Mme BOUTRY Réjane.
- ☞ Communication du compte rendu de la réunion du S.I.V.O.M. du 11 janvier 2016.
- ☞ Communication du compte rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 18 décembre 2015.
- ☞ Monsieur Joël POISSON, coordonnateur du recensement, rend compte du résultat **provisoire** du recensement de la population 2016 : 764 logements recensés et 1 625 bulletins individuels collectés. Les chiffres définitifs seront communiqués par l'INSEE.